



**LE 9 JUIN, STOPPEZ
UNE AGRICULTURE
QUI VA DANS LE MUR.**

Les décisions politiques ont un impact direct sur notre alimentation, sur les agricultrices et agriculteurs, d'ici et d'ailleurs.

**#JE VOTE
POUR UN
MONDE
PLUS JUSTE**

PRIORITÉS DE HUMUNDI POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES, FÉDÉRALES ET EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

CONTEXTE GÉNÉRAL

Alors que la colère du monde agricole européen est toujours prégnante, sa traduction politique se focalise sur des mesures superficielles. Ces mesures consacrent une fuite en avant environnementale, laissant intactes les questions sociales structurelles qui touchent l'agriculture et l'alimentation, et donnant l'impression que tout peut continuer sans rien changer. C'est une douce illusion tant les défis des systèmes alimentaires, en Europe mais aussi à l'échelle du monde, sont nombreux.

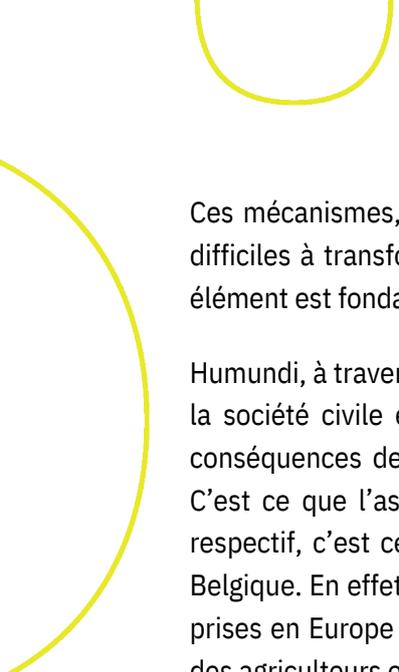
Quels défis ?

- Une insécurité alimentaire massive au sein de la population mondiale : plus de 3 milliards de personnes qui ne peuvent s'offrir une alimentation saine et équilibrée, 735 millions de personnes qui souffrent de faim chronique¹.
- Une forte concentration du pouvoir économique et politique au sein des systèmes alimentaires et au sein de l'agriculture, créant des inégalités massives et de l'extrême pauvreté, elles-mêmes vectrices de la faim.
- Un changement climatique auquel l'agriculture contribue largement (1/3 des émissions) et qui affecte de manière disproportionnée les agricultures de petite surface des pays à faible revenu. Ceux-là même qui ont une responsabilité infime dans le réchauffement.
- Une dégradation des sols et un effondrement de la biodiversité causés par les pratiques agricoles et son extension à de nouveaux territoires, qui mettent en danger les capacités de l'agriculture à délivrer ses services sur le long terme.

Si ces enjeux se posent de manière différente selon les contextes, ils relèvent de mécanismes qui sont similaires au Pérou, en Inde, en Belgique ou au Burkina Faso :

- Un soutien politique et scientifique continu, historique et actuel au modèle de l'agriculture conventionnelle.
- La mise en concurrence et la spécialisation des agricultures du monde entier.

¹ FAO



Ces mécanismes, bien institués, sont aujourd'hui au cœur des systèmes alimentaires, ils sont donc difficiles à transformer. Cela demande du temps, des moyens et de l'ambition politique. Ce dernier élément est fondamental.

Humundi, à travers ses partenariats avec de nombreuses organisations paysannes et organisations de la société civile en Afrique et Amérique latine, est particulièrement bien placé pour observer les conséquences des systèmes agroalimentaires actuels, et pour y apporter des solutions politiques. C'est ce que l'association fait en soutenant des partenaires qui font du plaidoyer dans leur pays respectif, c'est ce que l'association fait également en défendant des solutions politiques depuis la Belgique. En effet, comme Humundi l'a démontré à de nombreuses reprises², les décisions politiques prises en Europe influencent de manière importante les systèmes alimentaires et la réalité concrète des agriculteurs et agricultrices du Sud global³.

C'est pourquoi le moment des élections est particulièrement important : il va créer un environnement politique plus ou moins favorable au changement nécessaire. L'enjeu est de taille, et pour y faire face, Humundi a sélectionné 4 priorités pour transformer les systèmes alimentaires, à prendre en compte pour les prochaines élections.

- Soutenons massivement l'agroécologie comme solution aux impasses des systèmes alimentaires.
- Permettons aux agricultures d'ici et d'ailleurs de se protéger de la concurrence déloyale : régulons le commerce agricole international.
- Stoppons l'exportation européenne de pesticides interdits et donnons-nous les moyens de sortir de la dépendance aux pesticides de synthèse
- Soutenons les agriculteurs et agricultrices de petite surface pour qu'ils s'adaptent aux changements climatiques qu'ils subissent.

Les partis politiques doivent intégrer ces priorités dans leur programme et les électeur·rice·s doivent également être attentif·ve·s à ces aspects au moment de glisser leur bulletin dans l'urne.

² Voir les campagnes [N'exportons pas nos problèmes](#) et [stop pesticides](#).

³ Politiques de coopération au développement, agricoles, commerciales, climatiques, énergétiques, etc.

1. SOUTENONS MASSIVEMENT L'AGROÉCOLOGIE COMME SOLUTION AUX IMPASSES DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Du niveau régional au niveau international, du financement de l'agriculture à la coopération au développement, il y a un besoin urgent de passer de la parole aux actes

1.1. Pourquoi c'est une priorité pour Humundi ?

Nos systèmes alimentaires sont dans une impasse sociale et environnementale profonde. Pour réussir à nourrir le monde tout en garantissant le respect de l'environnement et des conditions de vie dignes pour les paysans et paysannes d'ici et d'ailleurs, des changements de cap très importants sont nécessaires au sein des systèmes alimentaires. Ces changements requièrent de regarder l'ensemble des problèmes de front pour éviter que des solutions en silo ne produisent des effets indésirables et pour empêcher que des mesurette soient érigées en solution miracle. C'est ce que permet de réaliser l'agroécologie.

L'agroécologie est un ensemble de principes qui vise à faire de l'agriculture en s'inspirant et en travaillant avec la nature. Ces principes visent également à favoriser des systèmes alimentaires distribuant de manière plus équitable l'accès aux ressources, le pouvoir économique et politique⁴.

C'est une solution à de nombreux égards.

- Tout d'abord, l'agroécologie produit des effets positifs indéniables sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁵. Visant à renforcer la souveraineté alimentaire⁶ des populations, l'agroécologie met au premier plan certaines causes structurelles fondamentales de la faim et de la malnutrition : les inégalités de pouvoir économiques et politiques qui privent de nombreux acteurs de l'accès à l'alimentation, et à ses moyens de production. De ce fait, l'agroécologie est particulièrement bien adaptée pour bénéficier et donner du poids aux agricultures de petite surface à haute intensité de main d'œuvre, largement majoritaire à l'échelle mondiale⁷.

⁴ « L'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social, elle se caractérise par l'application de principes écologiques à l'agriculture et par une utilisation régénérative des ressources naturelles et des services écosystémiques, elle favorise des systèmes alimentaires socialement équitables dans lesquels les personnes peuvent exercer un choix quant aux aliments qu'elles consomment et à la manière dont ceux-ci sont produits ». HLPE, 2019, "Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition."

⁵ Bezner Kerr R. & al., 2021, « *Can agroecology improve food security and nutrition? A review* », Global Food Security.

⁶ La souveraineté alimentaire au sens premier du terme, à savoir le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers.

⁷ "Small farms account for 84% of all farms worldwide but operate only around 12% of all agricultural land and produce roughly 35% of the world's food". Lowder & al. 2021, "Which farms feed the world and has farmland become more concentrated?"

- Ensuite, alors que très peu de moyens financiers sont investis dans le développement de l'agroécologie⁸, elle produit des rendements comparables à l'agriculture conventionnelle et même plus élevés dans les régions tropicales⁹. Les rendements sont aussi plus stables, ce qui constitue des atouts primordiaux pour les paysannes et paysans¹⁰. Que ce soit à l'échelle de la ferme ou du système alimentaire, l'agroécologie permet de renforcer la résilience face à des conditions de production de plus en plus instables.
- Troisièmement, l'agroécologie apporte de nombreuses contributions positives à la préservation de la biodiversité, préserve les ressources naturelles et les moyens de production (eau, sol). En plus d'être une solution d'adaptation au changement climatique, elle permet également de contribuer à son atténuation.
- Enfin, l'agroécologie génère également des effets positifs démontrés sur l'égalité de genre¹¹.

De plus en plus, des textes politiques nationaux et internationaux revendiquent le soutien aux pratiques et principes agroécologiques. Cela est évidemment une bonne chose, encore faut-il que les actes concrets suivent et c'est ici que le bât blesse.

Nous constatons plusieurs tendances :

- L'agroécologie est régulièrement réduite à sa seule dimension écologique.
- Malgré les engagements, le financement indispensable pour accompagner les acteurs dans la transition, ne suit pas¹².
- Les politiques publiques consacrées à l'agroécologie sont souvent réalisées au sein d'instruments politiques parallèles de faible ampleur, qui ne modifient que faiblement le cap et la stratégie globale¹³.

⁸ "The severely limited public investment in agroecological approaches, estimated at between 1 percent and 1.5 percent of total agricultural and aid budgets, partly explains the remaining knowledge gaps (DeLonge et al., 2016; Miles et al., 2017; Pimbert and Moeller, 2018). ". HLPE, 2019.

⁹ « Pretty et al. (2003), De Schutter (2010, 2012), Ponisio et al. (2015) et Reganold et Wachter (2016) ont synthétisé de nombreux exemples, principalement issus de pays tropicaux et subtropicaux, associant agriculture agroécologique ou biologique et amélioration notable des rendements. Pretty et al. (2003) ont montré que la moyenne pondérée augmentait de 37 pour cent par exploitation et de 48 pour cent par hectare, tandis que la méta-analyse d'Annolfo et al. (2017) a révélé qu'après l'adoption de pratiques agroécologiques, les rendements augmentaient dans 61 pour cent des cas analysés et baissaient dans 20 pour cent d'entre eux, alors que la rentabilité des exploitations augmentait dans 66 pour cent des cas ». HLPE, 2019

¹⁰ "Several studies suggest that there are comparable yields, higher yield stability, particularly under extreme weather conditions, and increased profitability for those using agroecological methods, further research is required, in a wider range of socio-ecological conditions (d'Annolfo et al., 2017; Sanderson Bellamy and Ioris, 2017)" HLPE, 2019

¹¹ <https://agroecology-coalition.org/wp-content/uploads/2024/02/Graph-AE-x-Gender.pdf>

¹² Comme en attestent de nombreuses études.

¹³ Extrait du mémorandum pour les élections d'Agroecology In Action dont Humundi est membre : « Il existe un grand nombre de stratégies et plans d'action en lien avec les systèmes agro-alimentaires en Belgique, notamment aux niveaux

1.2. Ce que nous demandons :

Aux politiques de coopération au développement belge et européenne :

- De choisir sans équivoque l'agroécologie comme réponse holistique aux nombreux défis des systèmes alimentaires et d'allouer au moins 50% des fonds pour l'agriculture et la sécurité alimentaire à la transformation agroécologique des systèmes alimentaires d'ici la fin de la prochaine législature.
- D'honorer l'engagement de consacrer 0,7% du revenu national brut (RNB) à la solidarité internationale et de consacrer 15 % de ce budget à la réalisation de l'ODD 2 (« faim zéro »).
- D'utiliser la voix de la Belgique et de l'Europe pour engager les institutions internationales et européennes dédiées en tout ou en partie à l'agriculture et à l'alimentation¹⁴ dans la transition agroécologique.

Aux politiques régionales et fédérales belges influençant l'alimentation (agriculture, santé, environnement, économie) :

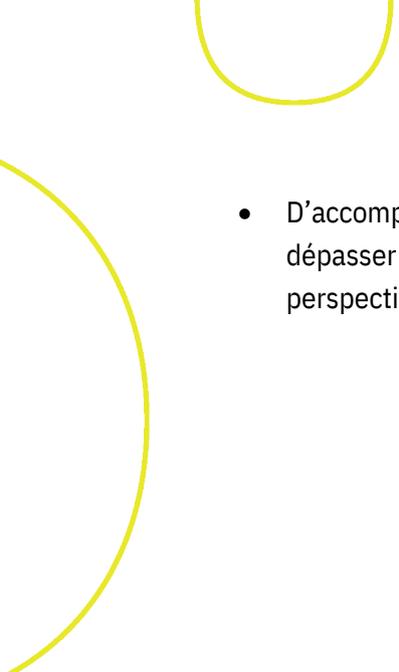
- D'élaborer des stratégies politiques et des mécanismes de gouvernance dépassant les silos de compétence et intégrant les principaux acteur·rice·s, qui donnent le cap et la priorité à la transition agroécologique.
- D'accompagner ces stratégies de plans de financement massif, nécessaires pour accompagner les acteurs, notamment les agriculteur·rice·s, face à ces importantes transformations.

Aux politiques alimentaires européennes (agriculture, santé, environnement) :

- De maintenir le cap de la stratégie Farm to Fork et de renforcer ses objectifs, qui doivent s'appliquer à l'ensemble des politiques européennes influençant les systèmes alimentaires, notamment la politique agricole commune.

régional et fédéral. Exemples : les Plans stratégiques de la PAC, les stratégies régionales Manger Demain et Good Food, Food Wallonia, les programmes de réduction des pesticides, de gestion de l'azote et des autres polluants, les plans de développement de l'agriculture biologique, les politiques de recherche et d'innovation, le pôle de compétitivité agroalimentaire Wagralim, les politiques sociales d'accès à l'alimentation. De manière générale, ces stratégies ne sont que très peu orientées en faveur de la transition agroécologique, et lorsqu'elles le sont, tendent à être sous-financées et déforcées par les autres programmes et politiques. »

¹⁴ FAO, PAM, FIDA, BM, BAD, BEI, CGIAR.

- 
- D'accompagner cette stratégie d'une structure de gouvernance adéquate qui permette de dépasser les oppositions entre silos de gouvernance et de mieux prendre en compte les perspectives des personnes concernées¹⁵.

¹⁵ Notamment des agriculteurs non affiliés au syndicat majoritaire européen Copa-Cogeca mais également des agriculteurs des autres régions du monde affectés par les décisions européennes.

2. PERMETTONS AUX AGRICULTURES D'ICI ET D'AILLEURS DE SE PROTÉGER DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE ET RÉGULONS LE COMMERCE INTERNATIONAL

2.1. Pourquoi c'est une priorité pour Humundi ?

2.1.1. Contexte

Le commerce international occupe une place centrale dans nos systèmes alimentaires, une place qui augmente avec le temps : les échanges agricoles internationaux n'ont jamais été aussi importants qu'aujourd'hui. Cela vaut également au niveau de l'Union européenne, qui en signant de multiples accords de libre-échange, accélère ses exportations mais aussi ses importations. Ces dernières ont augmenté de 28% entre 2005 et 2019¹⁶.

S'il y a bien une politique qui mine les efforts déployés par ailleurs pour atteindre les objectifs du développement durable et un monde sans faim, c'est la politique commerciale basée sur le libre-échange agricole. Celle-ci considère l'alimentation comme un bien économique comme un autre et fait primer le droit des affaires sur les droits humains, notamment le droit à l'alimentation, et le respect de l'environnement.

En alignant les prix internationaux sur les prix les plus bas¹⁷ alors que les conditions de production sont extrêmement variées et dépendent des conditions pédoclimatiques, des contextes socio-économiques et du soutien public, la libéralisation des échanges agricoles entraîne la paupérisation de centaines de millions d'agriculteur·rice·s à travers le monde et participe à un phénomène de concentration des acteurs. De plus, elle limite la capacité des États à protéger leur population de l'insécurité alimentaire et à soutenir les pratiques vertueuses.

Comme l'a démontré le mouvement de colère des agriculteurs en Europe, il est très compliqué d'avancer sur la transition agroécologique si les produits obtenus avec des standards supérieurs, engendrant des coûts de production¹⁸ supérieurs, sont concurrencés par des importations ne respectant pas ces mêmes standards. Il y a alors deux solutions : soit abandonner toute volonté de transformer les pratiques et jouer la course vers le bas des normes sociales et environnementales encadrant notre alimentation, soit réguler le commerce afin de protéger les revenus des agriculteur·rice·s et d'empêcher les denrées produites avec des standards différents de concurrencer de manière déloyale les standards locaux.

¹⁶Fondation Nicolas Hulot, Institut Veblen, Interbev, « Comment protéger nos agriculteurs et l'environnement ? », mars 2021.

¹⁷ Sans prendre en compte leurs coûts cachés, c'est-à-dire les externalités sociales, environnementales, sanitaires associées à ces produits bon marché.

¹⁸ Nous parlons bien ici des coûts directs et non des coûts cachés. Voir <http://www.levraiprixdelalimentation.be/>

Le problème est loin de se poser uniquement à l'échelle européenne, dont les exportations sont d'ailleurs également vectrices de concurrence déloyale : les producteurs européens étant largement subventionnés par les pouvoirs publics, certaines denrées exportées peuvent être vendues à des prix largement inférieurs à ceux obtenus localement. Les exportations de poudre de lait européenne en Afrique de l'Ouest constituent à cet égard un exemple éloquent¹⁹ : elles entraînent une chute de la consommation des produits locaux, un effondrement des prix et une érosion des capacités productives locales.

2.1.2. Réguler le commerce mondial

Il est nécessaire de revoir la place de l'alimentation dans les accords commerciaux internationaux. Les produits alimentaires, qui permettent de garantir le droit à l'alimentation, qui définissent largement nos paysages et notre environnement, ne sont pas des biens économiques comme les autres. Les États doivent pouvoir protéger leurs agricultures du marché international pour des raisons de sécurité alimentaire, de soutien au développement rural et de durabilité. Il ne s'agit pas d'arrêter le commerce international, mais de l'encadrer de règles qui permettent aux systèmes alimentaires d'être plus justes, plus durables et plus résilients. C'est ce qu'on appelle l'exception agricole qui consiste à ne pas soumettre ce secteur aux mêmes règles commerciales que les autres biens et services, ce qui permet donc aux États d'avoir plus de latitude pour définir ce secteur essentiel.

Pour cela, une réforme de l'accord de l'OMC sur l'agriculture s'avère indispensable. Il est également fondamental de ne pas signer d'accords bilatéraux de libre-échange qui ne tiennent pas compte de cette spécificité de l'agriculture et dont les chapitres dédiés aux droits humains et à l'environnement sont non contraignants.

Concernant l'OMC, un premier pas serait de permettre de façon permanente aux États de constituer des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et de mettre en place des mécanismes de sauvegarde spéciaux afin de se protéger des poussées d'importations. Concernant les accords bilatéraux, un premier pas serait de stopper les négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur dont la dimension agricole est centrale.

2.1.3. Les mesures miroirs

Les mesures miroirs sont des dispositifs qui conditionnent l'accès au marché au respect de certaines normes sanitaires, sociales, environnementales qui sont similaires à celles imposées aux producteurs internes. On parle alors de réciprocité des normes, ce qui permet de limiter une certaine concurrence déloyale. De cette façon, engager une amélioration des pratiques ne rime alors plus avec perte de parts de marchés ou diminution de revenus pour les agriculteurs. La cohérence est renforcée entre politiques

¹⁹ Voir la campagne N'exportons pas nos problèmes <https://www.nexportonspasnosproblemes.org/>

agricoles, sociales, sanitaires, environnementales et politiques commerciales. En les protégeant de la concurrence, les mesures miroirs représentent donc un incitant pour les agriculteurs.trices européens à maintenir des modes de production durable, mais elles peuvent également participer à tirer vers le haut les standards dans les autres régions du monde.

Attention tout de même que les mesures miroirs sont des mesures unilatérales qui ont des répercussions importantes sur les chaînes de valeur dans les pays exportateurs. Il faut être particulièrement attentif aux conséquences que ces mesures peuvent avoir dans les chaînes de valeur reposant sur des agricultures de petite surface et éviter que ces mesures ne participent à exclure les acteurs les plus faibles. Pour les chaînes de valeur concernées par cette problématique,

2.2. Ce que nous demandons

Aux politiques commerciales belges et européennes :

- De contribuer à la régulation du commerce agricole mondial via une réforme de l'accord de l'OMC sur l'agriculture qui
 - Reconnaisse les spécificités et la multifonctionnalité de l'agriculture et des systèmes alimentaires.
 - Permette de façon permanente aux pays à faibles revenus de constituer des stocks alimentaires publics à des fins de sécurité alimentaire et d'utiliser des instruments commerciaux tels que les droits de douane et d'autres mesures pour protéger les revenus des agriculteur·rice·s, le développement rural et la sécurité alimentaire de leur population.
- De stopper l'accord UE-Mercosur en l'état actuel, et de ne signer des accords commerciaux qu'à la condition :
 - Qu'ils reconnaissent la spécificité et la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'alimentation, avec des conditions de commerce spécifiques à ce secteur.
 - Qu'ils reconnaissent la primauté du droit international environnemental (notamment l'accord de Paris), social (notamment les normes de l'OIT) et des droits humains, et que les violations de ces droits soient assorties de sanctions.
- D'adopter des mesures miroirs qui empêchent des produits importés ne répondant pas aux mêmes normes – environnementales, sociales et sanitaires – de pénétrer sur le marché européen ; et de permettre aux autres régions du monde d'en faire autant. Ces mesures doivent être assorties
 - De moyens de contrôle effectif du respect de ces mesures.
 - De solutions de soutien techniques et financières pour les filières portées par des petits producteurs de pays du Sud global pour accompagner leur adaptation à ces changements d'exigence.

3. STOPPONS L'EXPORTATION EUROPEENNE DE PESTICIDES INTERDITS ET DONNONS NOUS LES MOYENS DE SORTIR DES PESTICIDES DE SYNTHESE

3.1. Pourquoi c'est une priorité pour Humundi ?

3.1.1. Contexte

La vente de pesticides a explosé ces dernières décennies, avec 60% de ventes en plus entre 1990 et 2020²⁰, c'est particulièrement le cas dans les pays du Sud global qui enregistrent la plus forte hausse. Quant à l'Europe, les charges des exploitations européennes liées aux pesticides ont augmenté de 58% à 110% entre 1995 et 2017²¹. Cela n'est pas sans conséquences : les pesticides sont responsables chaque année de 11 000 décès et de 385 millions cas d'empoisonnement. La quasi-totalité des décès liés aux pesticides se produisent dans les pays du Sud global²². La capacité de contrôle et d'accompagnement de l'usage de ces produits étant plus limitées dans ces pays, cela augmente les risques.

Parmi les pesticides, certains sont tout simplement interdits sur le sol européen en raison de leur dangerosité pour la santé ou pour l'environnement. Mais si l'Europe interdit l'utilisation, elle n'interdit ni la production, ni le stockage ni l'exportation de ces pesticides. L'Europe continue donc de produire et d'exporter ces pesticides vers les pays tiers. Ainsi en 2018, l'Europe a exporté 81 000 tonnes de pesticides interdits vers 85 pays dont de nombreux pays à revenus faibles ou intermédiaires²³.

L'impact de ces substances interdites dans les pays où elles sont utilisées est important tant sur les plans sanitaires, environnementaux et de droits humains. Ces produits sont reconnus pour leurs effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR), particulièrement pour leurs premiers utilisateurs : les agriculteurs et agricultrices et les travailleurs et travailleuses agricoles.

Les pesticides de synthèse en général et le commerce des pesticides interdits en particulier participent à l'effondrement de la biodiversité qui lui-même fragilise la capacité des écosystèmes à fournir ses services sur le long terme. Cela met en péril notre capacité de production au niveau mondial et menace la sécurité alimentaire et les capacités de résilience des systèmes alimentaires.

²⁰ Humundi, 2023, « Interdits ici, exportés là-bas, mortels partout : le rôle de la Belgique dans l'exportation des pesticides interdits ».

²¹ Basic, 2021, « Analyse de la création de valeur et des coûts cachés des produits phytosanitaires de synthèse ».

²² Boedeker et al., 2020? « The global distribution of acute unintentional pesticide poisoning: estimations based on a systematic review ».

²³ Public Eye, 2019, « Highly Hazardous Profits ».

Ce commerce toxique nous revient de plus en boomerang : si l'Union européenne interdit l'utilisation de certaines substances actives pour ses agriculteur·rice·s, elle les tolère dans l'alimentation que nous importons et fournit à ses pays tiers ces produits chimiques. Cet état de fait crée une concurrence déloyale entre les agricultrices et agriculteurs d'ici et ceux d'ailleurs, à l'opposé d'une spirale vertueuse.

En autorisant les industriels à poursuivre la production de substances actives interdites d'usage dans l'UE, les autorités européennes créent un double standard : ce qui est dangereux pour nous ne l'est pas pour les autres. Ces incohérences affaiblissent la crédibilité générale de l'UE qui tient pourtant à s'afficher comme leader de la transition écologique. En réalisant ce commerce, les autorités renoncent à jouer leur rôle de régulateur et de leader dans la promotion d'alternatives au recours aux substances actives interdites et aux pesticides de manière générale. Au lieu de favoriser l'innovation, en indiquant une direction claire basée sur le consensus scientifique, ce commerce fige le secteur dans la production de substances interdites parfois depuis de longues années.

Enfin, si l'Europe veut mettre en place des mesures miroirs pour des raisons environnementales et sanitaires (voir le point 2), la légalité de ces mesures sera analysée par l'OMC via un examen de la cohérence de l'action et de la bonne foi de l'Union européenne, afin d'éviter un protectionnisme caché. Si l'Europe continue d'écouler largement des pesticides dangereux dans des pays tiers et qu'elle impose aux produits entrant sur son territoire de ne pas avoir eu recours à ces mêmes pesticides, sa bonne foi sera difficilement justifiable.

3.1.2. Une victoire au niveau belge

Après un an et demi de campagne, Humundi et ses partenaires de la Coalition belge stop-pesticides.be, ont obtenu gain de cause au niveau belge : un arrêté royal a été adopté par le conseil des ministres le 23 juin 2023 interdisant l'exportation d'une liste de substances actives effectivement exportées depuis la Belgique mais interdites d'usage par l'Europe. Il s'agit d'une belle victoire d'étape, notamment parce que cet arrêté permet d'éviter certaines failles constatées dans d'autres dispositifs réglementaires²⁴.

Néanmoins, l'interdiction d'exportation au niveau belge dans un marché commun européen risque d'avoir des effets très limités : les substances pouvant toujours être produites dans d'autres implantations européennes des mêmes firmes voire être produites en Belgique et exportées depuis un pays limitrophe. C'est donc toute l'Union européenne qui devrait cesser ces exportations de pesticides interdits.

²⁴ Le dispositif français interdit les pesticides mais pas les substances actives, il suffit alors de ne pas faire l'assemblage pour éviter l'interdiction.

3.1.3. Un parcours sinueux au niveau européen

Bien que la Commission ait assuré qu'elle mettrait fin à cette pratique dès 2020, rien n'a été fait à ce sujet, et rien ne sera fait avant les élections de juin. Avec l'annonce récente par la présidente de la commission européenne Ursula Von der Leyen d'abandon de la réglementation sur l'usage durable des pesticides (SUR), il s'agit d'une autre stratégie du Pacte vert promis par la commission qui n'a pas vu le jour. Il incombe donc à la future Commission d'avancer sur la question.

3.2. Ce que nous demandons

Aux politiques sanitaires et environnementales européennes :

- D'élaborer dès la mise en place de la nouvelle Commission une proposition de stratégie en matière de produits chimiques contenant une mesure relative à l'arrêt de la production, du stockage et de l'exportation sur l'ensemble du sol européen des substances actives interdites.

Aux politiques environnementales, sanitaires et agricoles belges et européennes :

- De jouer un rôle moteur au niveau international pour obtenir l'interdiction totale d'utilisation et de production de ces substances actives dans toutes les régions du monde via un traité international contraignant.
- Au-delà des pesticides interdits, de soumettre l'ensemble des substances actives à une réglementation plus stricte.
- Au-delà des pesticides interdits, de soutenir des ambitions fortes de réduction d'usage, de régulation et de transparence des produits phytopharmaceutiques de synthèse et de soutien aux alternatives.

Aux politiques de coopération au développement belges et européennes :

- De ne pas soutenir la production et l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse à travers les différents financements de la coopération au développement. La coopération doit au contraire chercher à encourager les initiatives agroécologiques qui se libèrent de ces intrants et appuyer les organisations de la société civile qui effectuent un travail de sensibilisation sur les dangers des pesticides de synthèse

4. SOUTENONS L'ADAPTATION DES AGRICULTEUR·RICE·S DE PETITE SURFACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUBIS

4.1. Pourquoi c'est une priorité pour Humundi ?

Les systèmes alimentaires émettent environ un tiers des gaz à effet de serre anthropiques : méthane notamment lié à l'élevage, protoxyde d'azote lié aux engrais, gaz carbonique émis par le changement d'affectation des terres, la production d'intrants, la mécanisation, la transformation, le transport, la préparation des aliments. Étant une contributrice importante, l'agriculture, et de manière plus large les systèmes alimentaires, sont donc d'importants leviers d'atténuation. Parmi ces leviers, nous pouvons citer l'adoption de régimes alimentaires sains et moins carnés, la diminution de la dépendance de l'agriculture aux intrants de synthèse hautement dépendant en énergie fossile ou encore l'adoption de pratiques visant à améliorer la santé des sols et donc leur capacité de stockage du carbone.

D'un autre côté, les changements de températures, de précipitations et les événements extrêmes qui sont les manifestations des changements climatiques impactent fortement l'agriculture, et ses rendements. Ces impacts touchent particulièrement les agricultures pluviales et les agriculteurs et agricultrices les plus fragiles, qui ne disposent pas de filet de sécurité pour absorber un choc ou s'adapter au changement.

Plus de 80% des agriculteur·rice·s dans le monde sont des agriculteur·rice·s de petite surface²⁵. Ces derniers opèrent sur 12% des terres cultivées et produisent 1/3 de de l'alimentation²⁶, et jusqu'à 70% de la nourriture dans les pays à revenu faible et intermédiaire²⁷. Ces personnes sont en première ligne des conséquences du réchauffement climatique.

Pourtant, ces paysan·ne·s et les pays où ils constituent une part importante de la population active sont de très faibles contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre, historiques et en cours. Par exemple, l'Afrique n'a qu'une infime responsabilité historique et n'émet aujourd'hui que 4% des GES mondiaux²⁸. Les paysan·ne·s africain·e·s subissent pourtant de plein fouet ces changements : son agriculture et son secteur alimentaire sont les plus vulnérables au climat²⁹.

Il y a donc une situation de profonde injustice : ceux qui n'ont participé que de manière infime à émettre des gaz à effet de serre, et qui n'ont que très peu récolté les fruits du développement lié à l'énergie fossile, se retrouvent aujourd'hui les plus touchés par les changements climatiques. En application du

²⁵ Qui cultivent sur une superficie de maximum 2 hectares.

²⁶ Lowder & al, 2021.

²⁷ IFAD, 2023.

²⁸ Inter réseaux développement rural, 2022, « Grain de Sel : Environnement et agriculture les meilleurs ennemis ? ».

²⁹ Climate Policy Initiative, 2023, « The Climate Finance Gap for Small-Scale Agrifood systems: A growing challenge ».

principe de responsabilités communes mais différenciées des États et communautés dans le réchauffement climatique, des fonds internationaux massifs doivent supporter ces agriculteurs de petite surface à s'adapter à ces nouvelles conditions.

Pourtant, les flux financiers internationaux destinés à l'adaptation des agricultures aux changements d'ores et déjà inévitables sont largement insuffisants et n'atteignent pas assez les groupes les plus vulnérables. Ainsi, selon une première étude portant sur la période 2019-2020, seulement 4,3% de la finance climatique a été dédiée aux systèmes alimentaires et les agriculteur-riche-s de petite surface n'ont bénéficié que de 0,8% de cette finance³⁰. Une autre étude qui porte sur l'année 2021³¹ a estimé que seulement 0,3% des fonds publics et privés consacrés au climat ont été dédiés à l'agriculture de petite échelle. Il est urgent d'augmenter ces flux financiers pour soutenir ces secteurs vulnérables.

Pour faire face aux changements en cours, le maître mot est de développer des systèmes qui soient plus résilients aux chocs, qui garantissent l'équité sociale et qui émettent moins de gaz à effet de serre tout en respectant la biodiversité. Plus que jamais, une réponse qui affronte simultanément les différents enjeux auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires est indispensable, c'est pour cette raison que l'agroécologie est aujourd'hui incontournable. Ses bénéfices multiples et son efficacité pour s'adapter aux changements en cours sont reconnus par le GIEC³². Pourtant, en 2021, seulement 2,2% des dépenses climatiques liées à l'agriculture ont été réalisées dans des projets incluant l'agroécologie dans leur description³³.

Il est également urgent de simplifier l'accès des communautés locales, des organisations paysannes et de la société civile aux fonds climatiques. Améliorer la participation des organisations paysannes, des peuples autochtones et des groupes les plus vulnérables issus du Sud global aux espaces de décision climatique est une autre nécessité.

Enfin, il est évident qu'une politique unique d'adaptation sera largement insuffisante : stopper les sources d'émission est évidemment indispensable pour limiter l'effort d'adaptation à réaliser. Plusieurs solutions de diminution des émissions au sein des systèmes alimentaires ont déjà été

³⁰ Ibidem.

³¹ Climate focus, 2023, "Untapped Potential An analysis of international public climate finance flows to sustainable agriculture and family farmers".

³² Ce dernier rappelle que « les principes et pratiques agroécologiques, la gestion écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, et d'autres approches qui s'appuient sur des processus naturels soutiennent la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et le bien-être, les moyens de subsistance et la biodiversité, la durabilité et les services écosystémiques (confiance élevée) ». Concernant l'adaptation, le GIEC indique que « des exemples d'options d'adaptation efficaces incluent : l'amélioration des cultivars, la gestion et le stockage de l'eau dans l'exploitation, la conservation de l'humidité du sol, l'irrigation, l'agroforesterie, l'adaptation communautaire, la diversification de l'agriculture au niveau de l'exploitation et du paysage, les approches de gestion durable des terres, l'utilisation des principes et pratiques agroécologiques et autres approches qui fonctionnent avec les processus naturels (degré de confiance élevé).” Sources: IPCC, Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. IPCC, CLIMATE CHANGE 2023, Synthesis Report, Summary for Policymakers.

³³ Climate focus, 2023, "Untapped Potential An analysis of international public climate finance flows to sustainable agriculture and family farmers".

abordées, mais c'est l'ensemble des secteurs qui doivent se décarboner. S'engager résolument vers la sortie des énergies fossiles est une urgence et un engagement qui doit être renforcé au sein des accords climatiques internationaux, et qui doit être accompagné de mesures de mise en œuvre.

4.2. Ce que nous demandons

Aux politiques climatiques belges et européennes :

- D'augmenter de manière significative les fonds climatiques destinés à l'adaptation des agriculteurs et agricultrices de petite surface dans les pays du Sud global. Il est également important de faciliter l'accès à ces fonds pour les organisations paysannes et les communautés les plus vulnérables.
- De soutenir une transformation forte des systèmes alimentaires pour atteindre les objectifs climatiques d'adaptation et d'atténuation. Les approches agroécologiques, qui offrent des réponses holistiques et cohérentes aux multiples enjeux des systèmes alimentaires à savoir le climat, la sécurité alimentaire, l'équité, la santé et la biodiversité doivent être privilégiées et intégrées dans les Contributions Nationales Déterminées et dans les Plans d'Adaptation Nationaux.
- D'améliorer la participation des organisations paysannes, des peuples autochtones et des groupes vulnérables, particulièrement ceux issus du Sud global, aux décisions climatiques qui les concernent.
- De s'engager résolument et sans ambiguïté vers la sortie des énergies fossiles, autant dans les systèmes alimentaires que dans les autres secteurs.